



# Affil

Association francilienne pour favoriser  
l'insertion par le logement

# Rencontre In Situ Foyer Jeunes Travailleurs Georges Martin

**Erigere**   
Groupe ActionLogement

Mardi 1er juillet, 14h-17h





ERIGERE

3ème bailleur

social du

groupe Action

Logement en

Île-de-France

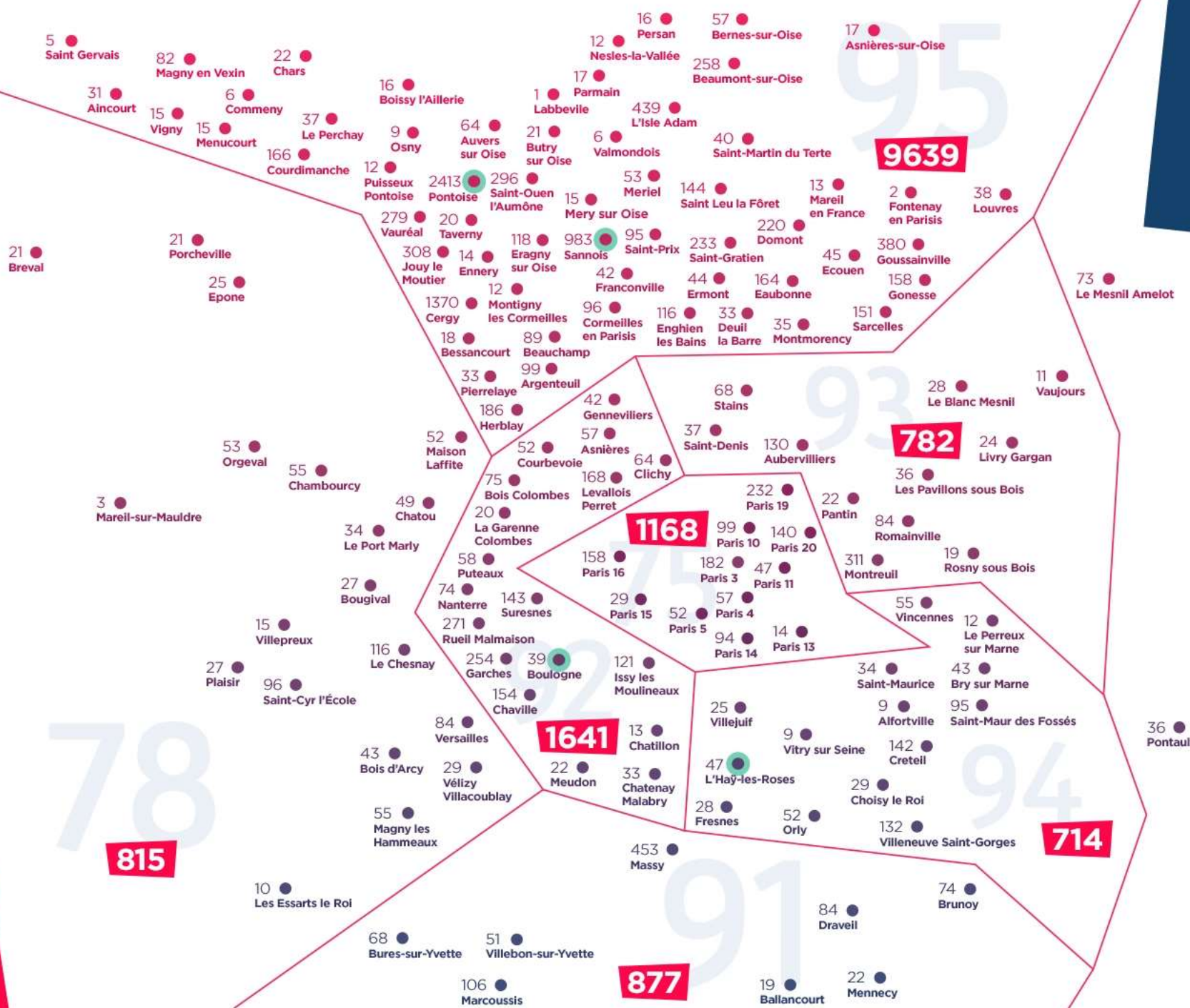
Erigere   
Groupe ActionLogement

# Patrimoine 2024



**16840**  
LOGEMENTS  
DONT 1119 FOYERS

 Nos 4 agences



**109**



# Présentation du projet

# PRESENTATION DU PROJET

## ■ Avant travaux :

- 135 Chambres individuelles de 12m<sup>2</sup>
- R+4-SS (locaux techniques, de services et emplacements de stationnement)
- Année de construction : 1969

## ■ Après travaux :

- 140 studios + 1 logement de fonction
- R+5-SS (locaux communs et de services)
- Résidentialisation



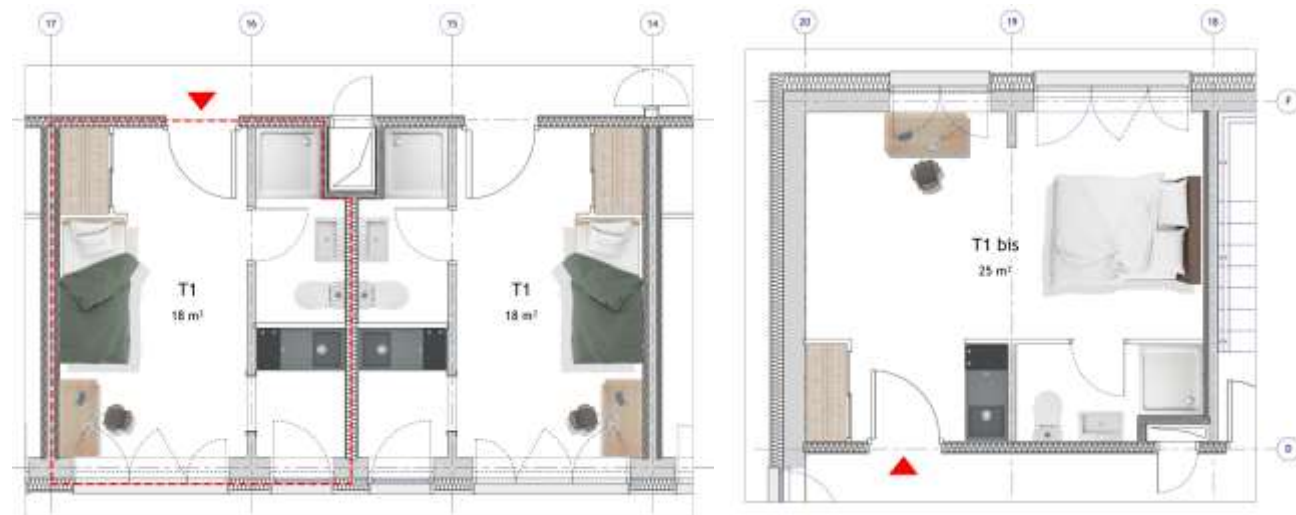
Façade arrière côté entrée



Façades Rue de Geleen



Typologie des logts	Nb logt	Surface m <sup>2</sup>
T1	101	17 à 20
T1'	32	De 21 à 24
T1' PMR	7	De 23 à 31 m
T4 de fonction	1	70
Total	140 + 1 fonction	



# PROGRAMME DE TRAVAUX

## Objectifs :

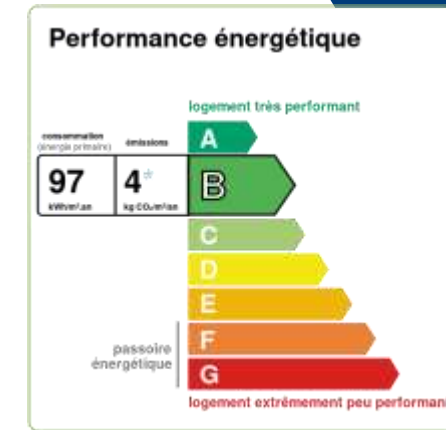
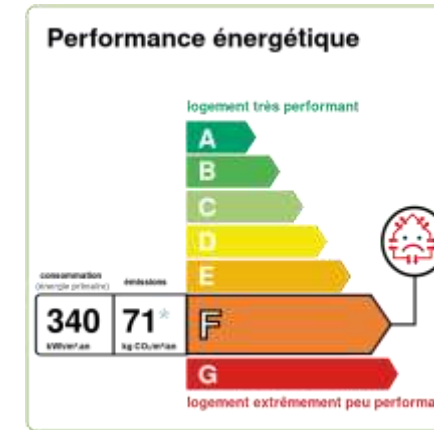
- ✓ Améliorer les performances énergétiques du bâtiment
- ✓ Améliorer les espaces de vies et les chambres
- ✓ Améliorer le confort et la sécurité des résidents
- ✓ Améliorer l'architecture et l'esthétique du bâtiment

## Clos/Couvert :

- ✓ Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur
- ✓ Remplacement des menuiseries extérieures et occultations
- ✓ Réfection de l'isolation et l'étanchéité des toitures-terrasses avec végétalisation
- ✓ Surélévation partielle et fermeture des loggias
- ✓ Résidentialisation avec création de places de stationnement extérieures

## Parties privatives :

- ✓ Restructuration des chambres en studios avec kitchenettes et SDB intégrés
- ✓ Mise en conformité électrique
- ✓ Réfection de la VMC
- ✓ Remplacement des radiateurs
- ✓ Remplacement des portes palières



## Parties communes :

- ✓ Embellissement des parties communes : peinture plafond et mur, sol...)
- ✓ Réfection des espaces communes : salle multimédia, laverie, salle de sport...
- ✓ Création d'un ascenseur
- ✓ Réfection de l'électricité
- ✓ Réfection de la chaufferie pour le chauffage et mise en place d'une PAC pour l'ECS

Erigere 

Groupe ActionLogement



# PLANNING GLOBAL

## Durée globale de l'opération

- ✓ Phase de curage/désamiantage :
  - ✓ décembre 2021 – octobre 2022
- ✓ Phase réhabilitation/restructuration :
  - ✓ décembre 2022 – décembre 2024



# PRIX DE REVIENT ET PLAN DE FINANCEMENT

	REHABILITATION	NEUF	TOTAL
<b>HONORAIRES</b>	1 553 714 €	244 420 €	1 798 134 €
<b>TRAVAUX</b>	9 857 834 €	1 118 913 €	10 976 747 €
<b>TOTAL</b>	11 411 548 €	1 363 333 €	12 774 881 €

Subventions	
État PLAI	90 000 €
État PLAI - A	77 545 €
État insertion	30 000 €
État plan de relance	2 200 000 €
Région	380 000 €
Action logement	70 000 €
CAF	960 000 €
Prêts	
PLAI travaux	294 122 €
Éco prêt	2 170 000 €
PAM	290 000 €
Action logement	3 240 000 €
CAF	240 000 €
PGRC	878 833 €
Fonds Propres (dont CEE et dégrèvement TFPB)	1 854 381 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 774 881 €</b>





**Affil**

Association francilienne pour favoriser  
l'insertion par le logement



**Erigere**   
Groupe ActionLogement

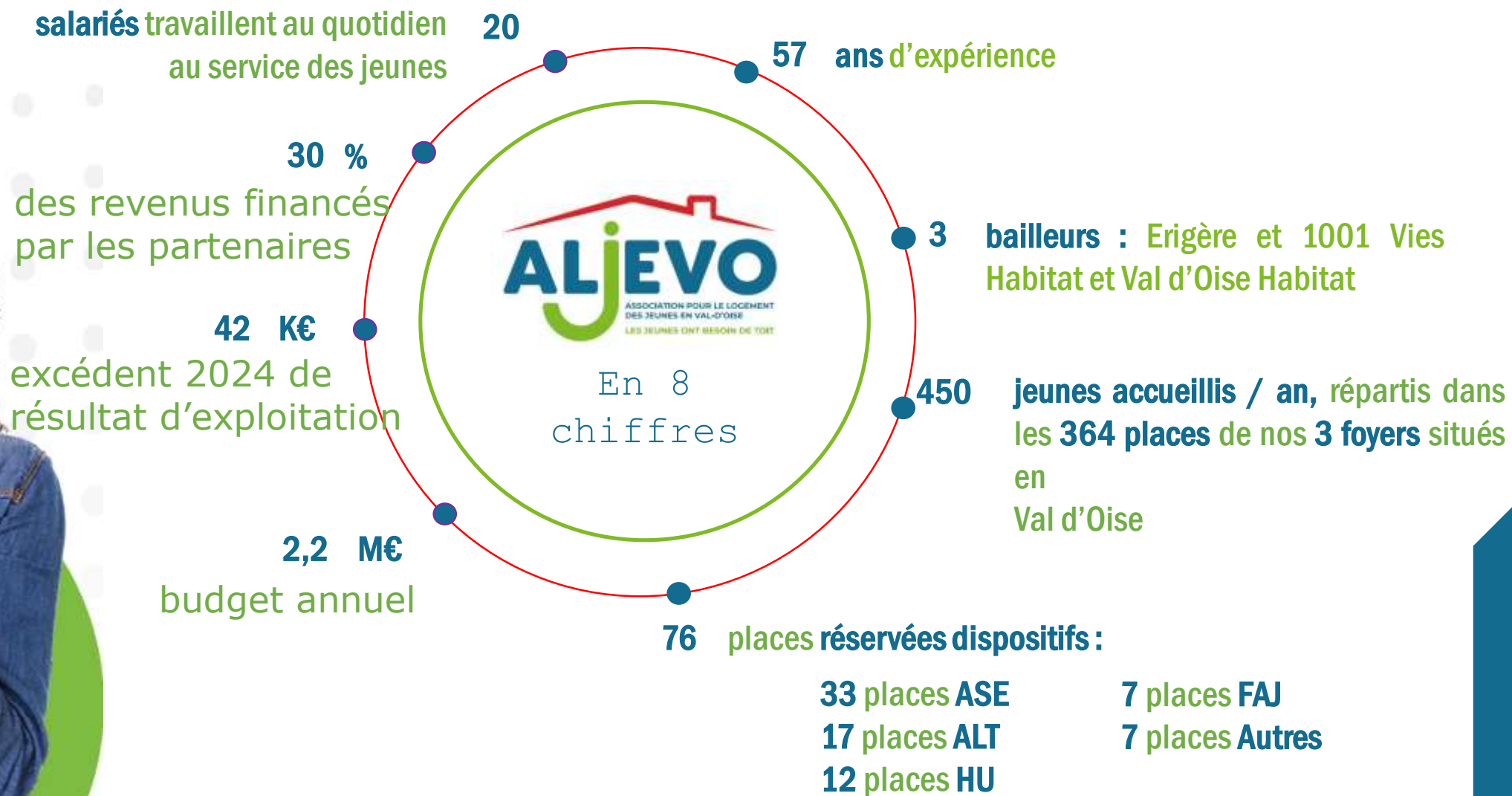
## Rencontre AFFIL InSitu

FJT Georges MARTIN  
01 juillet 2025



# #2

## L'ALJEVO en quelques chiffres





## **SOLIDARITE :**

Les solutions fournies par l'ALJEVO sont le fruit de la solidarité entre les partenaires (institutionnel et/ou financeurs), les administrateurs, les bénévoles et les salariés. Dans une société de plus en plus intolérante, qui accepte de moins en moins les différences, notre rôle est également de faire voir l'exemple pour que les jeunes d'aujourd'hui qui sont notre société, et formera celle de demain, connaissent l'importance et le sens du mot solidarité.

## **EXIGENCE :**

Notre statut de FJT nous impose également de nombreux impératifs réglementaires, nous nous devons d'être exigeant pour y répondre, pour que notre travail soit irréprochable. Au travers de notre exigence, nous aurons aussi un rôle pédagogique envers les jeunes. Sinon, comment nous pourrions leur demander de respecter une heure de rendez-vous, comment nous pourrions leur demander de se bouger pour qu'ils deviennent les acteurs de leur vie.

## **FIERTE :**

Nous pouvons tous être fier du travail réalisé, du travail qui va être réalisé. Nous nous devons d'être fier, car il est primordial d'être fier lorsque nous réalisons des bonnes actions, des actions justes. Nous nous devons d'être fier pour enseigner aux jeunes d'être fier de leur histoire, fier de ce qu'ils sont, fier de leur avenir, fier de leur devenir de futurs citoyens autonomes.

# #4

## Nos missions et notre réseau : indispensables

---



Contribuer à l'insertion sociale des jeunes qui vivent hors de leur famille, en favorisant leur accès à une résidence adaptée à leurs besoins vitaux ainsi qu'à un ensemble de prestations socio-éducatives, dans tous les domaines où se forge leur qualification sociale. Il s'agit de les conduire vers **l'autonomie et la citoyenneté** (en commençant par un logement autonome), dans une logique de **mixité sociale**.

L'ALJEVO est adhérente à l'UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes) l'URHAJ IDF (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Ile de France) et l'UDASHI 95 (Union Départementale des Associations gérant des Structures d'Hébergement et d'Insertion). Ces Unions mobilisent leurs adhérents sur les enjeux d'intérêt collectif, la mutualisation et le partage de pratiques. Ces adhésions ne sont pas sans conséquences positives sur la mise en œuvre de notre vocation statutaire et la prise de recul sur nos pratiques.

# #5 Nos partenaires : Indissociables

Le travail mené au sein de nos foyers nécessite de mobiliser de nombreux partenaires, tant pour l'admission des jeunes, la mise en œuvre de l'accompagnement social qui leur est destiné, que pour la réalisation des programmes d'animations qui sont définis chaque année, en cohérence avec les orientations des projets sociaux.

La mission première est l'accompagnement des résidents vers le logement autonome. Ce parcours n'est pas linéaire. Il arrive régulièrement que des jeunes rencontrent des difficultés telles que la perte de leur emploi, une mauvaise gestion financière, une addiction.

L'accompagnement des jeunes ne peut pas se limiter à la seule action de l'**ALJEVO**. Nous nous devons de travailler avec les acteurs présents sur le territoire.

Les **villes** sont les premiers partenaires de l'**ALJEVO** à travers notamment les services des Missions Locales Intercommunales, partenaires majeurs dans l'insertion professionnelle. Il s'agit des villes de Pontoise, Taverny et Beaumont-sur-Oise. Le partenariat a lieu au travers des liens établis avec les équipes des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), le Service Jeunesse et La Maison des Solidarités du département du Val d'Oise.

Des relations étroites ont aussi été tissées avec les institutions sanitaires et sociales au sein desquelles des interlocuteurs ou référents constituent des partenaires privilégiés, en particulier la **Caisse d'Allocations Familiales**. Par le biais de réunions téléphoniques mensuelles, la référente CAF et les ISE (Intervenant Socio-Educatif) font un point sur les dossiers des résidents pour l'ouverture des droits, l'actualisation et/ou le déblocage de situations complexes.

Les bonnes relations entretenues avec le **SIAO** permettent aussi de trouver des réponses adaptées à la situation de jeunes dont la fin de prise en charge peut signifier un retour à la précarité. A titre d'exemple, un jeune pris en charge dans le dispositif ASE qui ne peut pas intégrer un logement de droit commun à la fin de son contrat jeune majeur, pourra être orienté vers une place ALT durant le temps nécessaire à la stabilisation de sa situation.

Plusieurs conventions existent aussi en vue de la mobilisation de places pour des publics spécifiques, avec les **services de l'Etat**, au titre de l'ALT et/ou de l'Hébergement d'Urgence, avec le **Conseil Départemental du Val d'Oise** au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), mais également dans le cadre de mesures Jeunes en Difficultés (JED) ou Aides Sociales Liées au Logement.

# #6

Le FJT Georges MARTIN : Depuis 1969 au service des jeunes

<b>SUBVENTIONS</b>	<b>30%</b>	<b>Etat : PLAI, PLAI-A, Etat Plan de relance Région IDF AL Relance CAF 95</b>	<b>3 807 545</b>
<b>PRETS</b>	<b>50%</b>	<b>PLAI, Eco-Prêt, AL, CAF95</b>	<b>6 234 122</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>20%</b>	<b>PGR, CEE...</b>	<b>2 733 214</b>
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>			<b>12 774 881</b>

Financiers	% Réserve	Nombre de logement/réservataire
ETAT	30 %	42
VILLE DE PONTOISE	20 %	28
ACTION LOGEMENT	46 %	65
ERIGERE/ALJEVO		5
<b>TOTAL</b>		<b>140</b>

Types de logement	Nombre de logements	M <sup>2</sup>	Nombre de places
T1 - 1 Place	99 70%	14 à 19	99 65%
T1' - 1 Place	29 20%	20 à 23	29 20%
T1' PMR - 2 Places	7 5%	24 à 30	14 10%
T1' Couples/Monoparentaux - 2 places	5 5%	24 à 30	10 5%
<b>TOTAL</b>	<b>140</b>		<b>152</b>

+1 de fonction

# #6

## Le FJT Georges MARTIN : Le projet social

---

### Les principaux axes 1/2 : Accompagnement collectif et le suivi individuel

- La **vie collective** est un élément important dans un Foyer de Jeunes Travailleurs avec des notions de « **vivre ensemble** ». Cela prépare nos résidents à devenir des citoyens **respectables, respectés et respectueux**.
- **L'accompagnement collectif** regroupe différentes actions :
  - **Des ateliers collectifs** : Les thématiques peuvent concerner l'accès au logement notamment « la déconstruction de la notion de logement idéal » ou le « budget alimentation » et « petit budget ». D'autres sujets peuvent être abordés. Comme la santé, la citoyenneté, l'accès au droit.
  - **Des sorties culturelles** telles que des sorties au théâtre, cinéma, concert, débat café philo...
  - **Des moments ou repas conviviaux** préparés par les résidents qui permettent aussi de faire découvrir différentes cultures. Des soirées « jeux de société » sont également organisées.
- **L'accompagnement et le suivi individuel** : Actions et/ou outils visant l'accompagnement et le suivi de chaque résident dans son **parcours professionnel** et son **parcours logement** :
  - **Parcours professionnel** :
    - Orientation vers Mission Locale, le Pôle Emploi, association d'insertion ...
    - Lors d'entretiens individuels, l'intervenante socio-éducative peut travailler la (re)mobilisation préalable à l'orientation.

---

## Les principaux axes 2/2 : Accompagnement collectif et le suivi individuel

- **Parcours logement :**
  - On peut distinguer trois temps dans l'accompagnement vers l'accès au logement autonome :
    - **Préparer à l'accès au logement** notamment en initiant une demande de logement social, puis l'apprentissage de la gestion du budget logement, des droits et devoirs des locataires et la constitution d'une épargne.
    - **Accompagner lors des démarches liées à la proposition de logement**, au passage en Commission d'Attribution Logement.
    - **Accompagner à la sortie** et orienter vers les services de droits communs si nécessaire.
  - Nous pouvons mobiliser les dispositifs d'accès au logement :
    - La reconnaissance du **public prioritaire** au titre de « sortant de foyer » via SYPLO.
    - La remise à disposition de logements du **contingent régional** via l'URHAJ.
    - Le partenariat avec le **service logement de la Mairie de Pontoise**.
    - L'orientation vers Action Logement et les différentes plates formes comme In'li, Al'in, LOC'annonces...

# #6 Le programme de réhabilitation

---

## Les objectifs pour l'ALJEVO :

- Offrir les 3 fonctions aux résidents, un confort et des services à la hauteur de leurs besoins,
- Retrouver une exploitation « normale » du bâtiment et se reconcentrer sur l'accompagnement des jeunes,
- S'inscrire dans la continuité de la réhabilitation du quartier.

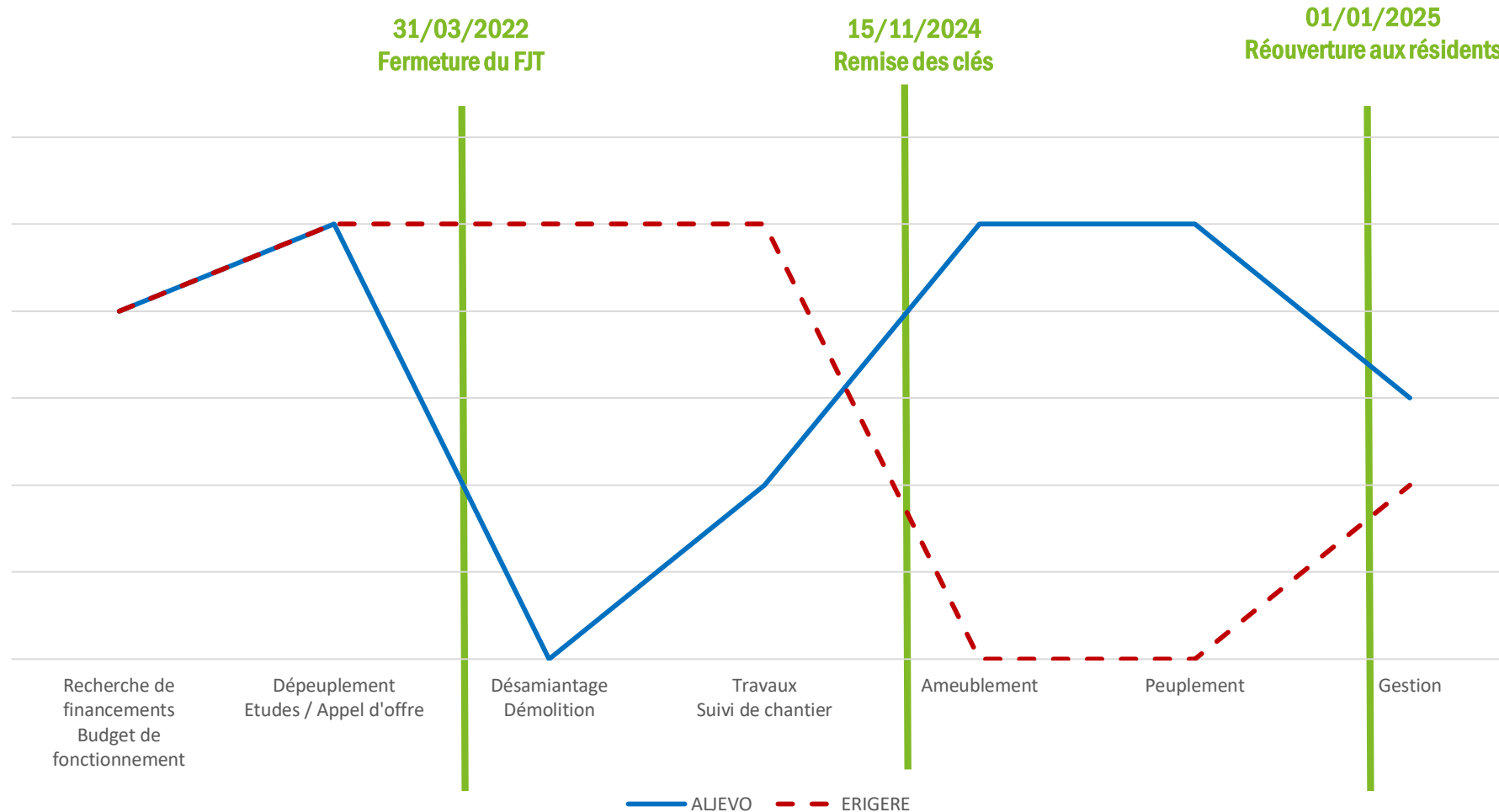


# #6 Le programme de réhabilitation

Foyer de Jeunes Travailleurs  
**Georges MARTIN**  
 (1928-2019)

Président fondateur de l'association "Accueil Jeunes Travailleurs" (AJT) devenue depuis "Association pour le Logement des Jeunes En Val d'Oise" (ALJEVO) a initié la construction de ce bâtiment et en a signé le premier bail le 01 octobre 1969.

## Déroulement et participation :



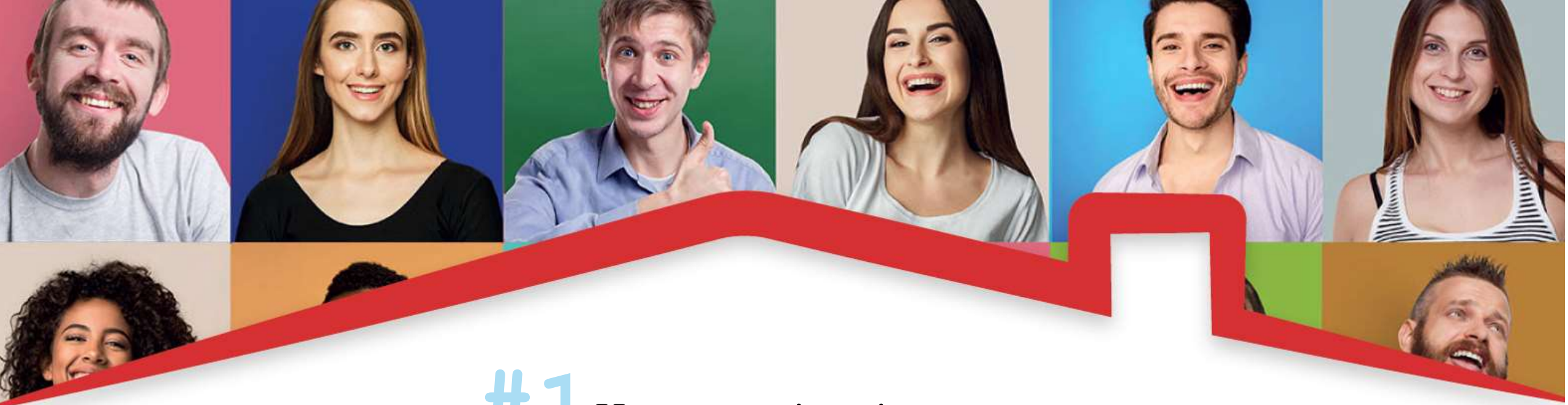
11/03/2025  
 Inauguration et baptême

# #5

Le programme de réhabilitation : les clés d'une réussite

---

Financements  
Engagements  
Confiance  
Équilibre  
**Partenariats**  
Transparence  
Accompagnement



# #1 Vos contacts

**MARIE-KRYSTELLE VILMORE**  
DIRECTRICE

 01 83 04 00 38 • 06 30 76 75 31


 [direction@aljevo.fr](mailto:direction@aljevo.fr)

 2, Rue Václav Havel  
95150 TAVERNY

**SABINE FONTAINE**  
RESPONSABLE DE SITE

 01 30 30 17 11 • 06 43 31 11 00

 [resp.pontoise@aljevo.fr](mailto:resp.pontoise@aljevo.fr)

 3, Rue de GELEEN  
95300 PONTOISE

**FREDDY JACKOWSKI**  
PRESIDENT

 06 38 70 06 83

 [f.jackowski.aljevo@gmail.com](mailto:f.jackowski.aljevo@gmail.com)

 2, Rue Václav Havel  
95150 TAVERNY



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

ÎLE DE FRANCE



# Confiance Ile-de-France Jeune

Une adresse mail générique : [confianceidfjeune@federationsolidarite-idf.org](mailto:confianceidfjeune@federationsolidarite-idf.org)

# Présentation du dispositif

Confiance IdF Jeune

# Qu'est ce que c'est ?

- ▶ Un dispositif régional d'aide financière à destination des jeunes de moins de 25 ans en insertion et en difficulté d'accès au logement.
- ▶ Un dispositif pensé avec l'URHAJ, les missions locales et les CLLAJ. Le réseau de partenaires pour **orienter** et **loger** les jeunes
- ▶ Cette aide au paiement du loyer est versée directement à l'organisme de logement.

# Les grands principes

- ▶ Une intervention spécifique du Dispositif régional de sécurisation des associations d'insertion par le logement mis en place par le Conseil régional IdF
- ▶ Un dispositif financé par la région Ile-de-France
- ▶ Le montant de l'aide varie entre **880 euros** (zone 1bis) et **660 euros** (reste IDF)  
!! Le ou la jeune ne rembourse pas la subvention !!
- ▶ Un objectif de 4 000 jeunes aidé.es sur 3 ans

# Les critères d'éligibilité pour les jeunes

- ▶ Avoir moins de 25 ans
- ▶ Être inscrit.e dans un parcours d'insertion :
  - Être en insertion professionnelle (alternance ou formation professionnelle)
  - Être en contrat avec une mission locale (PACEA ou CEJ)
  - Être inscrit.e au SIAO
  - Être dans un parcours d'Insertion par l'Activité Economique (CDDI, contrat initiative emploi, contrat à durée déterminé d'usage)
- ▶ Avoir un plafond de ressource à 1.110 €/mois (ou 1.575 €/mois pour les familles monoparentales)
- ▶ Si possible être accompagné par un organisme orienteur (Mission Locale, CLLAJ, associations...), si ce n'est pas possible le bailleur pourra établir la demande de labellisation.
- ▶ Résider dans un logement social (bailleur social ou disposant d'un agrément préfectoral de gestion locative à vocation sociale)

# Comment cela fonctionne ?

Deux cas :

## 1. Le/la jeune est accompagné.e d'un partenaire orienteur

- ▶ L'orienteur fait la demande de labellisation ;
- ▶ Le/la jeune doit chercher un logement auprès d'un organisme de logement (bailleur associatif ou bailleur social) avant ou après la demande de labellisation ;
- ▶ La demande de subvention est réalisée par l'organisme de logement.

## 2. Le/la jeune a trouvé un logement en amont

- ▶ Le bailleur doit faire la demande de labellisation au maximum un mois après l'entrée du/ de la jeune dans le logement ;
- ▶ Le bailleur réalise la demande de subvention.

# Labellisation

- ▶ Réalisée par le **partenaire orienteur** (CLLAJ, Mission locale, Centre d'hébergement etc) **ou bailleur**.
- ▶ La labellisation permet de vérifier que le jeune rentre bien dans les critères, et peut être présenté au futur bailleur en tant que ressource complémentaire à l'entrée.
- ▶ Sur le site de Confiance IdF Jeune : <https://confiance-idf-jeune.fr>
- ▶ Le certificat de labellisation est valable 3 mois (renouvelable).
- ▶ La demande de labellisation doit être réalisée en amont ou **au maximum 1 mois** après l'entrée du jeune dans le logement

# Demande de subvention

- ▶ Lorsque le/la jeune a trouvé un logement, le bailleur social ou l'association gestionnaire accueillant les jeunes labélisé.es demande la subvention.
- ▶ La demande de subvention permet de calculer le montant de la subvention pour laquelle le/la jeune est éligible.
- ▶ Cette subvention est de **DROIT** si :
  - la labélisation est en cours de validité (3 mois)
  - le bailleur ou l'association répond **aux critères d'éligibilité** : associations disposant de **l'agrément préfectoral** de gestion locative sociale ou bailleurs sociaux.

# Confiance IdF Jeune en chiffres

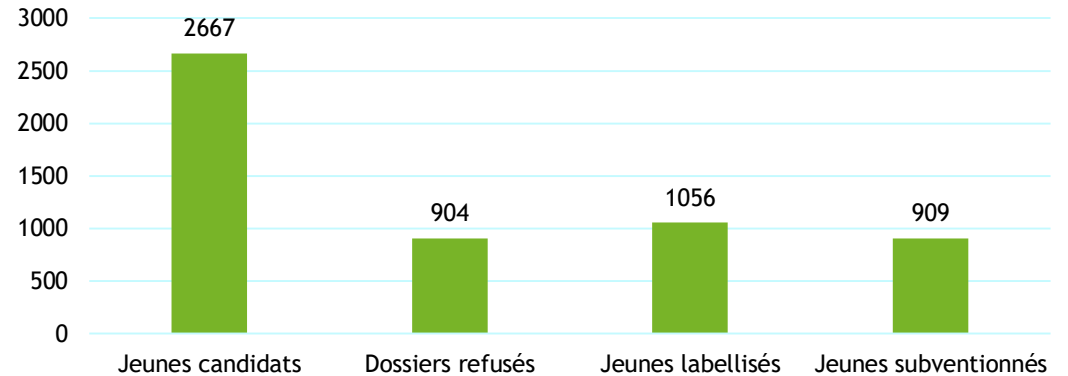
# Confiance IdF Jeune en chiffres - Activité du dispositif

► Données extraites le 23/06/2025

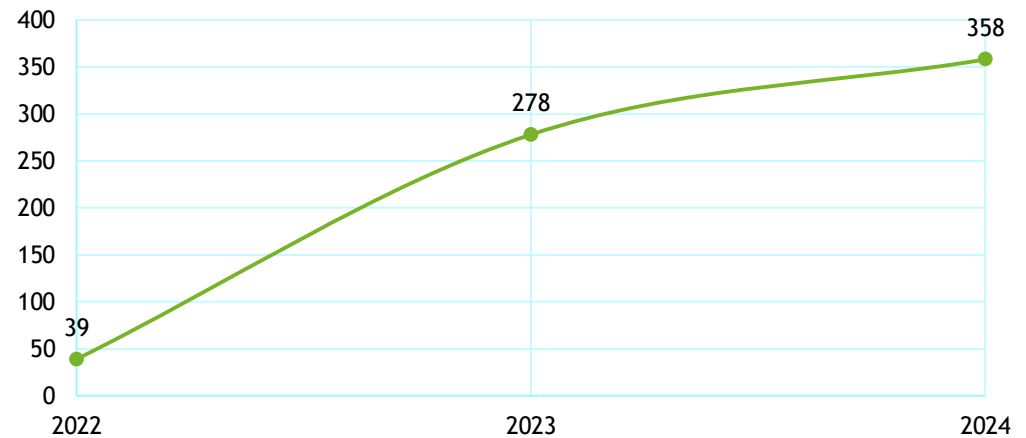
► Plus de 900 jeunes subventionné.es en 3 ans et demi

► Un nombre de jeunes subventionné.es qui augmente chaque année

Activité de Confiance IdF Jeune entre 2022 et 2025



Evolution du nombre de jeunes subventionné.es entre 2022 et 2024

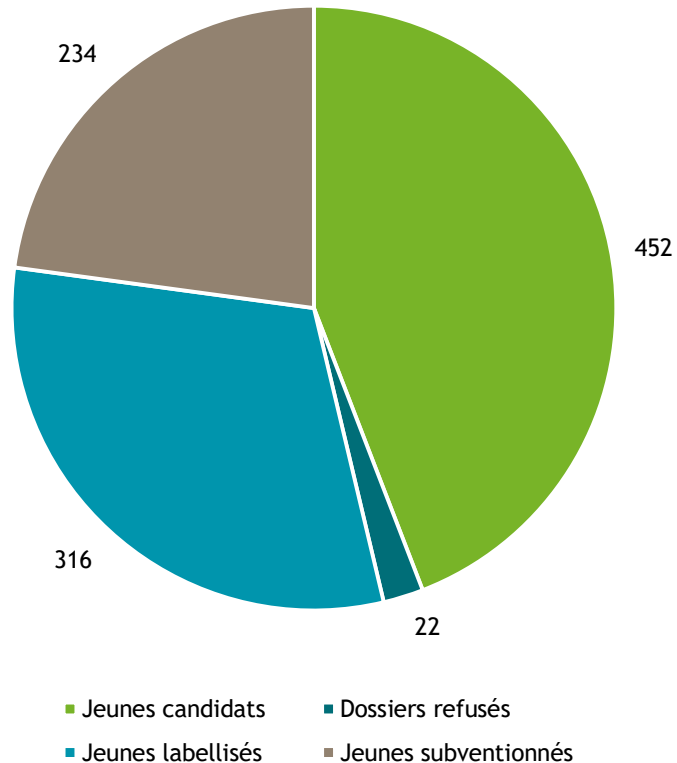


# Confiance IdF Jeune en chiffres - Activité du dispositif

► Données extraites le 23/06/2025

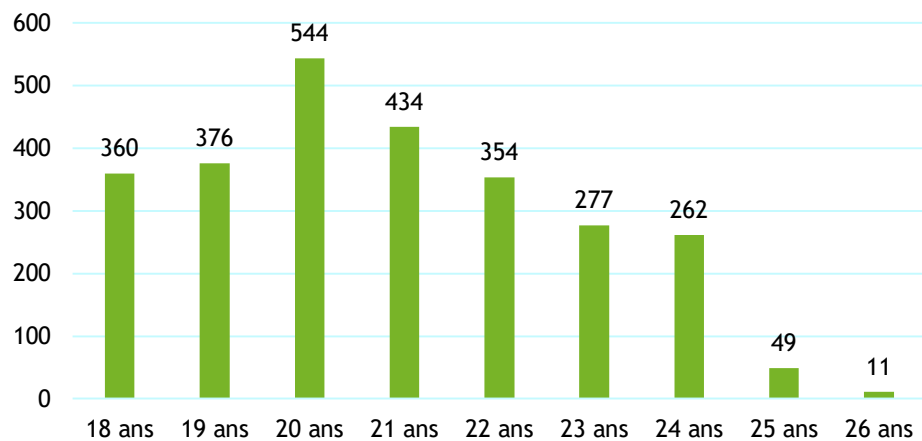
► 234 jeunes subventionné.es entre Janvier et juin 2025

Activité de CIDFJ entre janvier et juin 2025

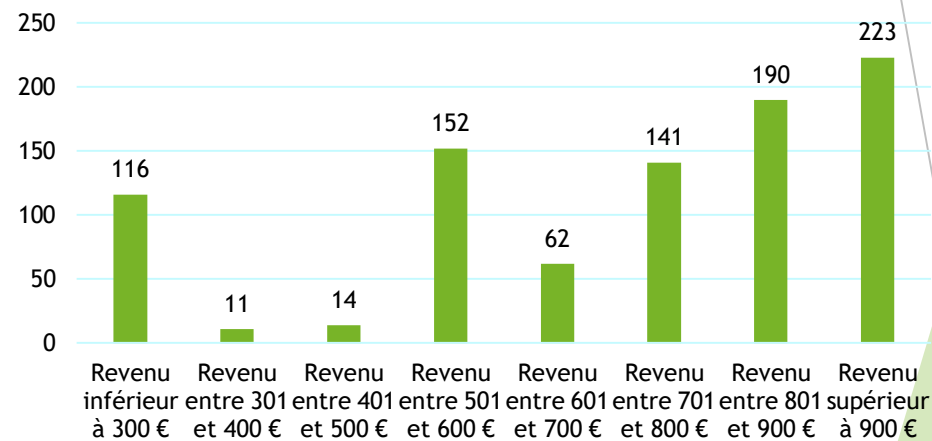


# Confiance IdF Jeune selon les critères d'éligibilités

Jeunes subventionné.es selon l'âge entre 2022 et 2025



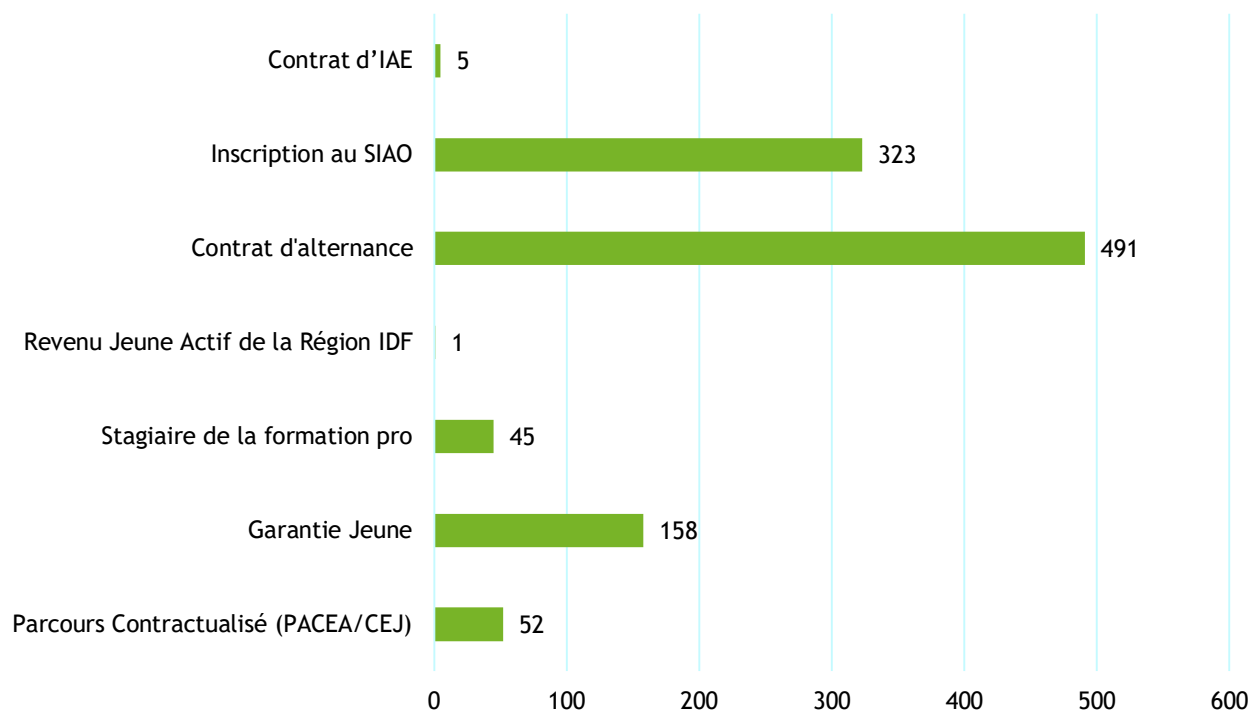
Jeunes subventionné.es suivant leur revenu entre 2022 et 2025



- 32% des jeunes subventionné.es ont des revenus entre 0 et 600 euros
- 24% des jeunes subventionnés ont des revenus supérieurs à 900 euros

# Confiance IdF Jeune selon les critères d'éligibilités

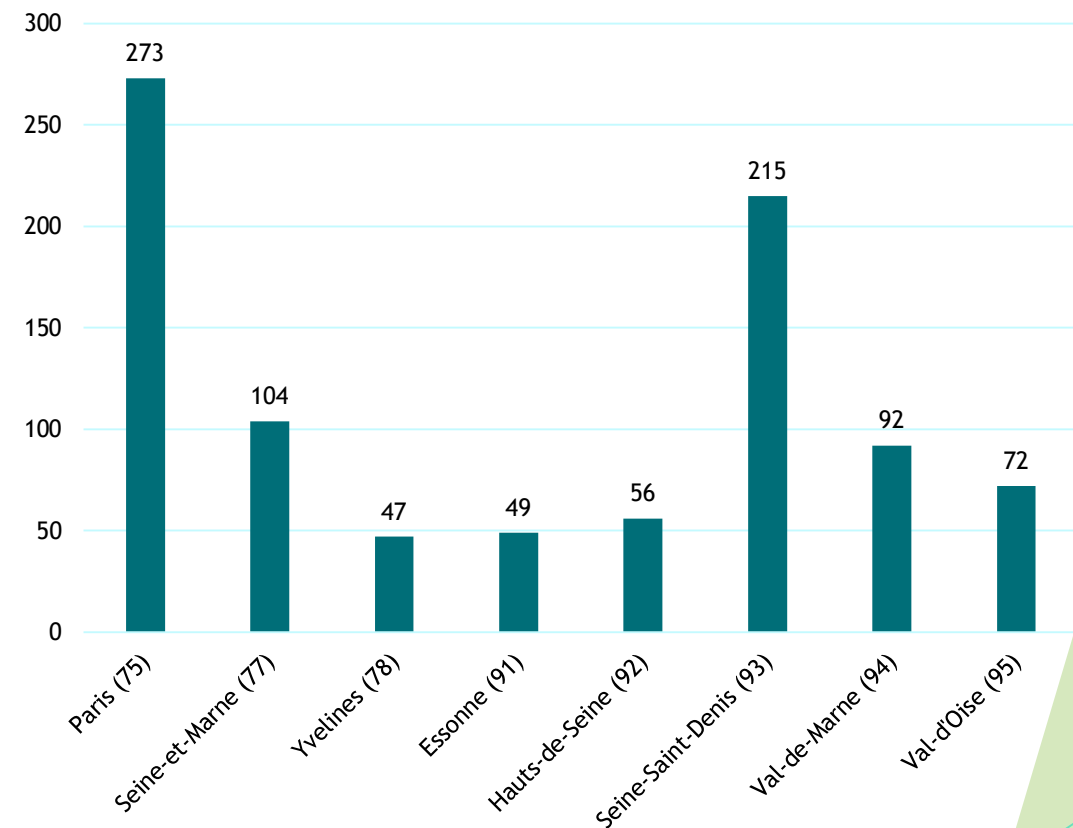
Jeunes subventionné.es selon le critère d'insertion entre 2022 et 2025



- 54% des jeunes subventionné.es sont issu.es de l'alternance
- 35,5% des jeunes subventionné.es sont inscrit.es au SIAO

# Confiance IdF Jeune selon les départements

Jeunes subventionné.es selon le département de  
relogement entre 2022 et 2025



- ▶ 30% des jeunes subventionné.es sont relogé.es à Paris
- ▶ 40% des jeunes subventionné.es sont relogé.es au sein de la petite couronne
- ▶ 30% des jeunes subventionné.es sont relogé.es au sein de la grande couronne

▶ Données extraites le 23/06/2025

# Contact

- ▶ Elisa ZEVIIO, gestionnaire du dispositif Confiance IdF Jeune  
Présente les lundis et les jeudis
- ▶ Numéro de téléphone : 01.43.15.13.96
- ▶ Mail : [confianceidfjeune@federationsolidarite-idf.org](mailto:confianceidfjeune@federationsolidarite-idf.org)
- ▶ Des webinaires organisés mensuellement – présentation générale du dispositif et de ses démarches



**Habitat  
Jeunes**  
Île-de-France

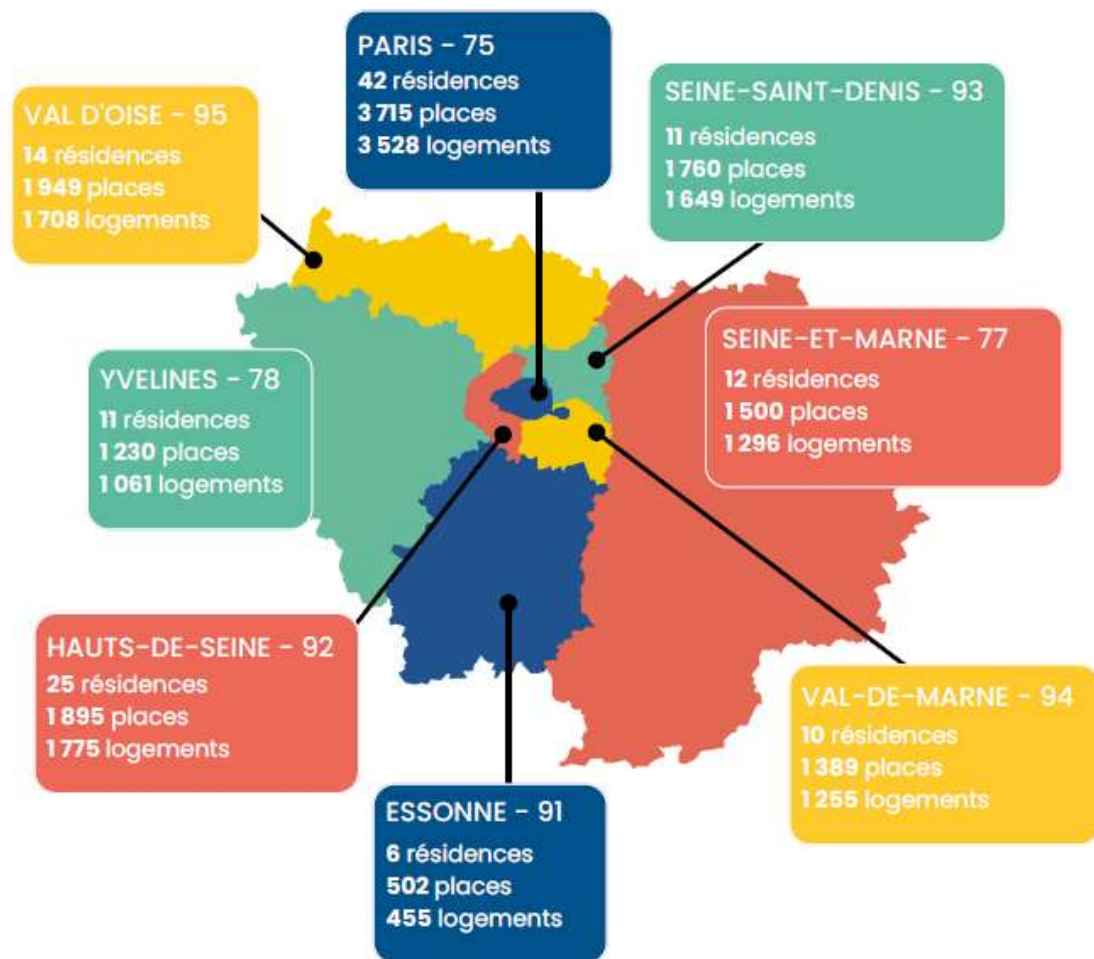
# Présentation de l'observatoire Habitat Jeunes : enjeux de réhabilitation

AFFIL – rencontre in situ du 1<sup>er</sup>  
juillet 2025





# Etat des lieux de l'offre Habitat Jeunes en 2024



117 résidences-FJT et 14 RSJA

## Profil de la résidence-type en Île-de-France:

- Résidence collective
- Gérée par une association et propriété d'un bailleur social
- En moyenne 97 logements pour 105 places
- Avec des espaces collectifs
- Construite dans les années 2000 et ouverte en 2010



# Réhabilitations, de quoi parle-t-on ?



## Des besoins de réhabilitation potentiellement importants :

- Du patrimoine pour partie ancien, avec des enjeux d'adaptation des espaces
- Du patrimoine plus récent mais qui peut présenter des besoins de réhabilitation liés à un usage « intensif » ou des changements d'usages
- Du patrimoine inadapté aux enjeux thermiques (loi Energie & Climat), et sans confort d'été / confort d'hiver



## Mais un état des lieux incomplet des besoins :

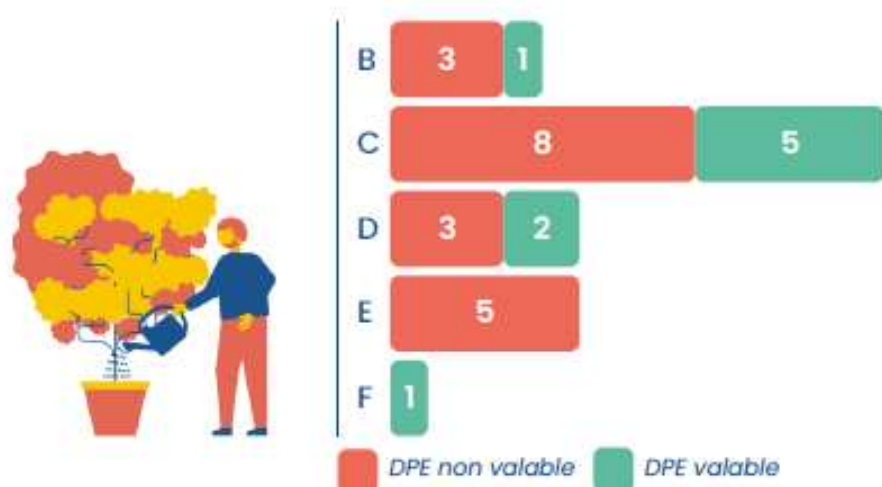
- Pas d'estimation fine et précise des besoins de réhabilitations du parc de logements accompagnés détenu par les bailleurs sociaux –dont FJT RSJA
- Des données d'autant plus difficiles à obtenir avec la réglementation des DPE qui a évolué et une méthodologie encore à parfaire



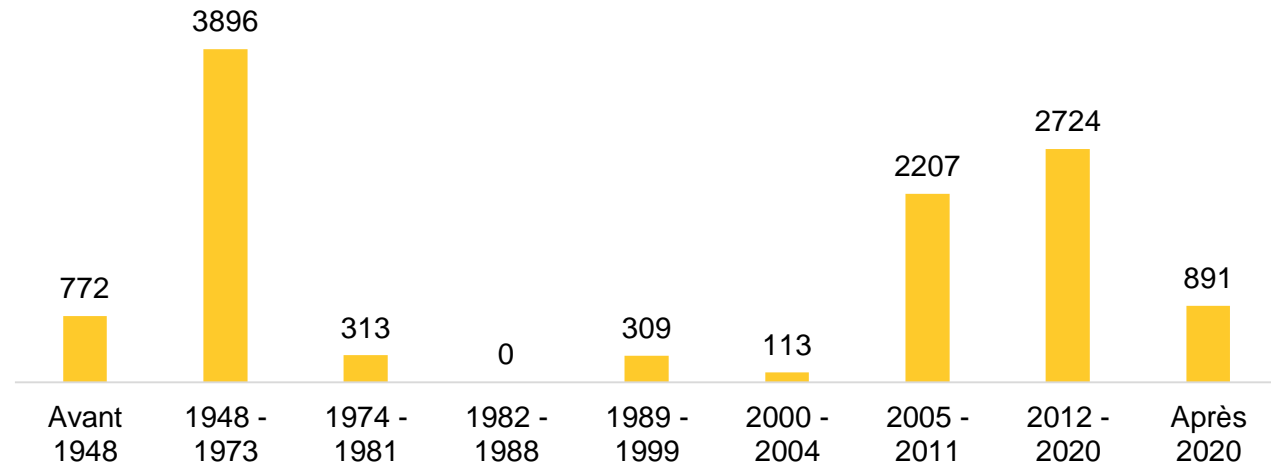


# Enjeux de réhabilitation thermique

## Étiquettes énergétiques des résidences ayant connaissance de leur DPE



## Nombre de logements construits par année d'ouverture



Données récoltées auprès de 28 résidences répondantes sur 131 interrogées au premier semestre 2024. Informations sur l'étiquette du DPE et sur sa validité (réalisé après le 1<sup>er</sup> juillet 2021 ou non)

Soit 46 résidences construites avant 1974

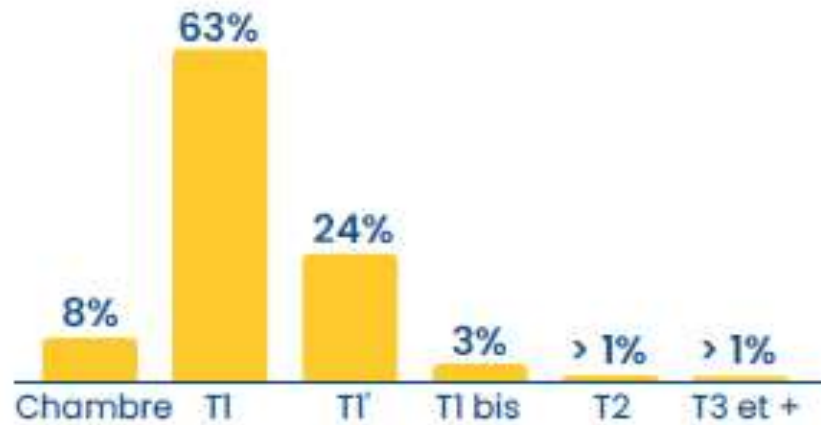
**Parmi elles, 8 n'ont connu aucun travaux de réhabilitation**

**6 résidences repérées comme passoires énergétiques**  **Notion d'inconfort d'été, inconfort d'hiver : 10 résidences concernées**



# Enjeu de restructuration lourde : l'offre de logements

## Répartition des typologies de logement



## Récapitulatif des normes en vigueur par typologie en résidence sociale

Circulaire n°2006-45 du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales.

	Chambre	T1	T1'	T1 bis	T2	T3 et +
Toilettes	Absent du logement (mais collectif)	Obligatoire dans le logement	Obligatoire dans le logement	Obligatoire dans le logement	Obligatoire dans le logement	Obligatoire dans le logement
Salle de bain	Absent du logement (mais collectif)	Obligatoire dans le logement	Obligatoire dans le logement	Obligatoire dans le logement	Obligatoire dans le logement	Obligatoire dans le logement
Kitchenette	Absent du logement (mais collectif)	Non obligatoire dans le logement	Non obligatoire dans le logement	Obligatoire dans le logement	Obligatoire dans le logement	Obligatoire dans le logement
Surface en m <sup>2</sup>	9-12	12-20	20-30	30-46	46-60	+14m <sup>2</sup> * *Par pièce en plus

**Absent du logement (mais collectif)**    **Non obligatoire dans le logement**    **Obligatoire dans le logement**

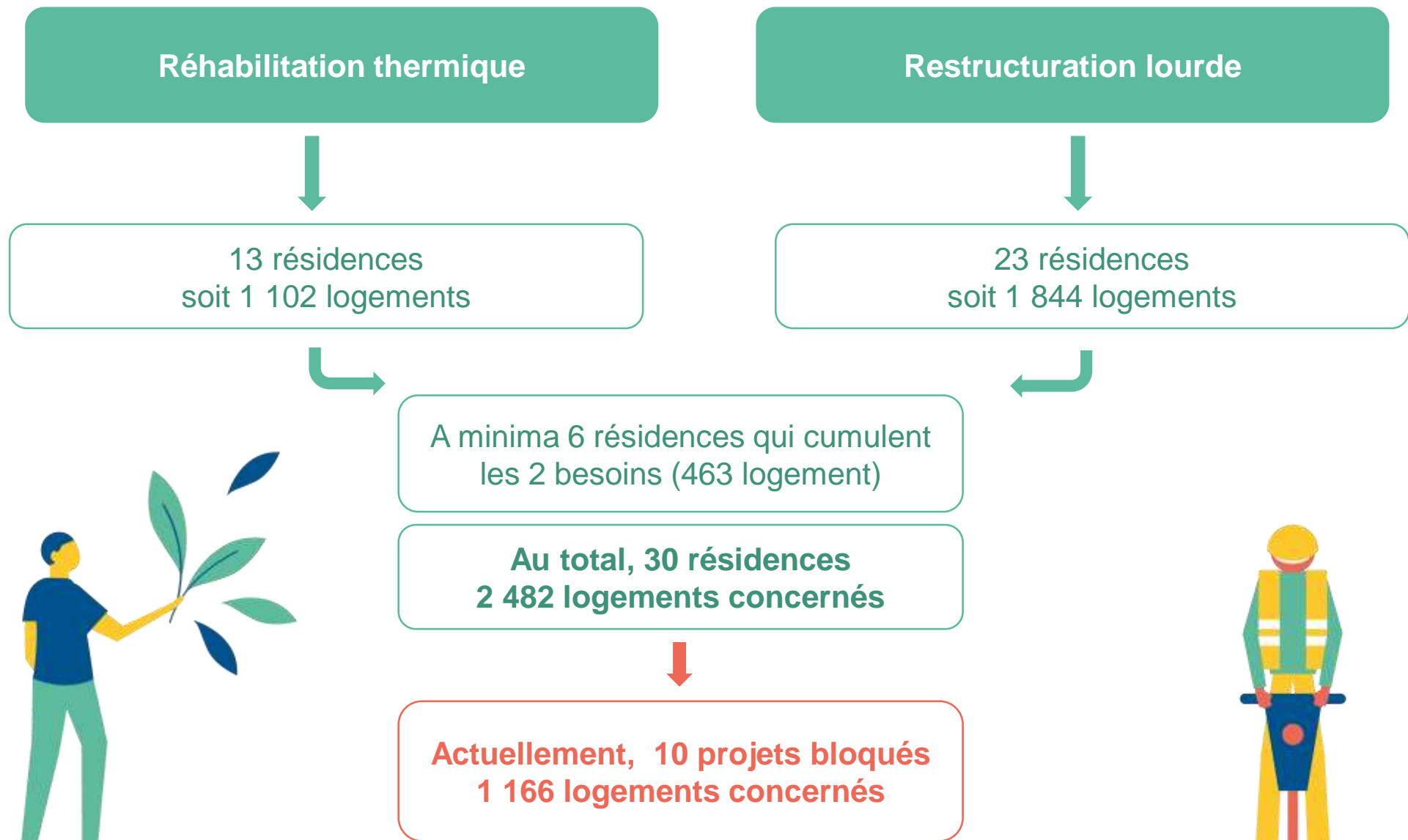
Tous les logements, chambres comprises, doivent disposer d'un lavabo. Les surfaces indiquées peuvent être minorées de 10% dans le cadre d'une acquisition amélioration.

- **2 résidences** : avec une offre de chambre sans aucun équipement au sein des logements
- **7 résidences** : avec une offre de chambre ayant seulement la douche ou les toilettes
- **14 résidences** : tout ou partie des logements n'ont pas de cuisines individuelles





## En synthèse :





# Constats : les points bloquants pour la réhabilitation

## Pour l'ensemble du secteur du logement social, dont le logement accompagné :

- Un fonctionnement en stop and go des aides à la réhabilitation qui ne permet pas de conduire des projets de réhabilitation, qui sont des projets de longs termes
- En 2025, une absence de subventions pour les réhabilitations sans perspective de reprise

## Pour le logement accompagné :

- Des cahiers des charges inadaptés au logement accompagné
  - pas de financement pour les espaces collectifs
  - pas de prise en compte des spécificités de bâtiments uniquement composés de petites typologies
  - Pas de soutien à l'ingénierie, notamment pour les gestionnaires
- Des bâtiments qui ont une durée de vie plus courte que le logement social classique, et qui ont besoin de réhabilitation alors que les prêts de la construction ne sont pas encore amortis





# Pour réussir le renouvellement du parc Habitat Jeunes

*NB : des solutions applicables à l'ensemble du parc de logement accompagné*

- Une évaluation des besoins en réhabilitation et en restructuration lourde
- Un plan de transformation du parc de logement accompagné
- Des cahiers des charges co-construits pour qu'ils soient adaptés aux spécificités du logement accompagné :
  - Adaptés aux petites typologies
  - Prise en compte de la présence d'espaces collectifs
  - Prise en compte des enjeux RH et d'ingénierie financière

